



QUESTIONNAIRE RC PROFESSIONNELLE DIAGNOSTIC

1. PROPOSANT :

Raison sociale :

Adresse :

N° de téléphone : N° de télécopie :

Forme juridique : N° SIRET : Code APE :

Date de création :

2. ACTIVITES A ASSURER

(cocher les cases correspondantes) : Diagnostics

- | | | | |
|------------------------|-----|-----|--------------------------------|
| ♦ Amiante | oui | non | C.A. facturé ou prévisionnel : |
| ♦ Plomb | oui | non | C.A. : |
| ♦ Métrés loi CARREZ | oui | non | C.A. : |
| ♦ Parties visibles SRU | oui | non | C.A. : |
| ♦ Présence termites | oui | non | C.A. : |
| ♦ Présence radon | oui | non | C.A. : |
| ♦ Pollution sols | oui | non | C.A. : |
| ♦ Coordination SPS | oui | non | C.A. : |

Date d'effet souhaitée : Date d'échéance annuelle : 01/01- autre
Reprise du passé : OUI NON (si OUI, préciser la date initiale) :

3. EFFECTIFS :

Effectif moyen annuel :

Documents à joindre :

- ♦ Exemple de convention passée avec vos clients.
- ♦ Liste des responsables techniques compétents exerçant les missions à assurer.
- ♦ C.V. des responsables (avec références professionnelles, diplômes, niveau de compétences, qualifications, certificats et agréments détenus).
- ♦ Agrément du ministère de la santé si nécessaires (détention appareillage à source radioactive scellée).
- ♦ K BIS ou copie document INSEE précisant n° SIRENE.
- ♦ Attestations de stage/attestation de compétence (pour chaque responsable).



4. AUTRE ACTIVITES (NON ASSUREES) :

Si oui préciser lesquelles ainsi que les C.A. correspondants

5. ANTECEDENTS :

(lorsque la réponse est oui préciser au verso)

Avez-vous déjà été assuré pour ces risques ? oui non
(si oui préciser la Compagnie et le N° de police)

Réclamations contre vous ou l'un des responsables
ci-dessus désignés : oui non

Avez vous connaissance de difficultés ou de circonstances
en rapport avec votre activité susceptibles d'entraîner
votre mise en cause ou celle des responsables désignés
ci-dessus ? oui non

Le proposant certifie exactes à sa connaissance, les déclarations de la présente proposition qui constitueront la base du contrat d'assurance, toute déclaration fautive ou inexacte étant sanctionnée conformément aux articles L 113.8 et L 113.9 du Code des Assurances. Il est convenu que cette proposition n'engage en aucune manière l'acceptation de garantie par l'assureur.

Date d'effet souhaitée :

Fait à, le.....

Signature :